$A_{74/967}$ - $E_{2020/6}$ **Nations Unies**



Distr. générale 28 juillet 2020 Français

Original: anglais

Assemblée générale Soixante-quatorzième session Points 9, 14, 19, 31, 68, 69 et 70 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Prévention des conflits armés

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Conseil économique et social Session de 2020

Points 5 a) et 6 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil

Lettre datée du 27 juillet 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la lettre datée du 10 juillet 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant l'examen national volontaire que l'Arménie a présenté au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social.

L'Arménie estime que le forum politique de haut niveau constitue un cadre central pour le partage des meilleures pratiques et la recherche de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats au service de la réalisation des objectifs de développement durable. L'examen national volontaire est indispensable pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et tenir la promesse de ne laisser personne de côté. C'est dans un esprit de coopération multilatérale efficace au service du développement durable que l'Arménie a procédé à son deuxième examen national volontaire, qui propose une analyse détaillée des progrès réalisés depuis 2018, ainsi que des difficultés restant à surmonter. L'examen national volontaire de l'Arménie a été effectué conformément aux directives relatives à la communication de l'information



et à la présentation des rapports et a été publié sur la page Web consacrée au forum de 2020 trois semaines avant la date de présentation du rapport.

Dans la note d'information sur l'organisation du forum politique de haut niveau pour le développement durable et le débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de 2020, diffusée par le Secrétariat le 22 juin, il était indiqué qu'un nombre limité de questions pourraient être posées et un nombre limité d'observations formulées au cours des séances consacrées aux examens nationaux volontaires et que tous les États Membres et les autres parties prenantes étaient invitées à poser des questions et à faire des observations sur les examens nationaux volontaires avant les présentations, en s'appuyant sur les rapports écrits des pays. Les États Membres ont également été encouragés à participer au Groupe des Amis des examens nationaux volontaires et à se préparer à débattre de chaque examen national volontaire en coordination avec la personne référente pour le Groupe des Amis. Faute de temps, la liste des orateurs pour le débat interactif consacré à l'examen national volontaire de l'Arménie a été établie en fonction de l'ordre dans lequel les délégations intéressées avaient soumis leurs questions selon les procédures recommandées, en tenant compte de la possibilité de poser des questions et de recevoir des réponses écrites à la suite de la session du forum politique de haut niveau pour le développement durable. La délégation azerbaïdjanaise devrait suivre les procédures recommandées plutôt que de lancer des accusations gratuites et vaines en rejetant la faute sur le président de la séance.

L'Arménie regrette profondément les tentatives systématiques de l'Azerbaïdjan d'utiliser à mauvais escient les plateformes thématiques de coopération multilatérale, notamment le processus très important que constituent les examens nationaux et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Nous rejetons la méthode employée par l'Azerbaïdjan, qui a mis en avant le conflit du Haut-Karabakh dans un contexte totalement différent par sa nature, mais nous voudrions toutefois rappeler que le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan indépendant et que la population du Haut-Karabakh est en droit de jouir librement de ses droits inaliénables, y compris le droit de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel. Le déploiement de véritables efforts par l'Azerbaïdjan en vue de participer à des négociations sérieuses aux fins du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, dans le cadre de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, seul mécanisme mandaté par la communauté internationale, serait assurément une ligne de conduite plus raisonnable que l'utilisation abusive des instances de l'ONU et les interprétations partiales et tendancieuses offertes au sujet des causes et des conséquences du conflit. Pourtant, à maintes reprises, afin de dissimuler des défaillances majeures pour ce qui est de tenir leurs engagements, les dirigeants de l'Azerbaïdjan, confrontés à des difficultés internes sur les plans politique, économique et social, ont fait montre d'une très grande cohérence dans la propagation de discours incendiaires à l'égard des Arméniens, en choisissant de développer une image saisissante d'un « ennemi utile » plutôt que d'investir dans la paix.

L'Azerbaïdjan a régulièrement recours à des discours de haine, des propos belliqueux et des revendications territoriales. Ses récentes provocations au nord-est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise montrent clairement pourquoi cet État Membre en particulier a choisi de ne pas appuyer l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a éclaté. De manière tout à fait opposée, l'Arménie et Artsakh (Haut-Karabakh) ont exprimé leur appui sans réserve à l'initiative pacifique du Secrétaire général.

Les menaces explicites de frappes balistiques contre la centrale nucléaire en Arménie, formulées par le Ministère azerbaïdjanais de la défense le 16 juillet, ont très clairement montré que le développement durable de la région est la moindre des préoccupations présentes à l'esprit quelque peu agité des dirigeants politiques et militaires azerbaïdjanais, dont le comportement imprudent et irresponsable est

20-10206

absolument incompatible avec le droit international et les valeurs fondamentales de l'humanité et menace grandement la paix régionale.

Compte tenu des attaques aberrantes visant les politiques de développement durable du Gouvernement arménien qui figurent dans la lettre adressée par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, je suis contraint de rappeler que, depuis maintenant de nombreuses années, les autorités azerbaïdjanaises ont fermement installé leur pays dans le cercle vicieux d'un pétro-État failli, ouvrant la voie au renforcement d'un régime corrompu, dictatorial et raciste, au lieu de promouvoir de véritables politiques de développement durable au profit de la population du pays. Quelle que soit la longueur de la présente lettre, il ne serait pas possible d'y faire état de manière détaillée du bilan désastreux de l'Azerbaïdjan s'agissant des progrès accomplis par ce pays en matière de démocratie et de droits humains.

Au vu de la situation effroyable de l'Azerbaïdjan en ce qui concerne les mesures de répression massive contre la société civile, la corruption systémique et le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, tous bien connus et très amplement prouvés¹, les étranges créations de l'esprit, notamment les « moyens violents » imaginés au sujet de l'évolution de la situation politique en Arménie voisine, ne peuvent que surprendre.

Le respect des droits humains et de la dignité humaine a été au cœur de la transformation démocratique radicale opérée en Arménie, comme en témoigne la révolution de velours pacifique de 2018 qui a valu à l'Arménie d'être nommée « pays de l'année » par une des publications internationales les plus réputées². Dans le cadre de ce que le Secrétaire général a qualifié d'exemple extraordinaire de transfert pacifique du pouvoir³, les jeunes et les femmes arméniennes ont été à l'avant-garde du processus démocratique non violent, dans le plein exercice de leurs droits et de leurs libertés fondamentales, comme l'a également reconnu le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association dans ses observations⁴. Les élections législatives anticipées tenues à la suite de la révolution de velours pacifique de 2018 en Arménie se sont déroulées dans le respect des libertés fondamentales et ont reçu une grande confiance publique, comme l'a constaté la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans son rapport final publié le 7 mars 2019.

Les fabulations absurdes sur la situation de l'Arménie en matière de démocratie ou de droits humains sont racontées par un pays dans lequel, pendant de nombreuses années, les élections ont été marquées par la fraude et la violence. Le 17 juillet, la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a publié son rapport final sur les élections législatives anticipées en Azerbaïdjan dans lequel elle a établi que l'environnement législatif et politique restrictif a empêché que s'exerce une véritable compétition lors des élections législatives anticipées organisées en Azerbaïdjan le 9 février 2020, malgré la présence d'un grand nombre de candidats. D'après le rapport, des cas de pressions sur des électeurs, sur des candidats et sur les représentants de ceux-ci ont été observés et de graves violations d'ordre procédural lors du décompte et de la compilation des résultats électoraux le

20-10206 3/5

¹ Voir https://www.occrp.org/en/azerbaijanilaundromat/.

² Voir https://www.economist.com/leaders/2018/12/22/the-economists-country-of-the-year-2018.

³ Allocution du Secrétaire général à l'Assemblée générale, prononcée le 25 septembre 2018, voir https://www.un.org/press/fr/2018/sgsm19239.doc.htm.

⁴ Observations faites par le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à l'issue de sa visite en République d'Arménie, le 16 novembre 2018, voir https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23882&LangID=E.

jour du scrutin ont soulevé des doutes quant à la question de savoir si les résultats avaient été établis honnêtement⁵.

Les accusations selon lesquelles l'Arménie serait monoethnique et cette situation « déplaisante » sont tout aussi étranges, notamment étant donné que l'Azerbaïdjan continue d'appliquer des politiques racistes et hostiles aux Arméniennes et Arméniens, y compris en nourrissant la haine et la propagande arménophobes, en chantant les louanges de criminels tenant des discours haineux et en commettant des violations flagrantes des droits d'Arméniennes et d'Arméniens de souche, dont des ressortissants de pays tiers se rendant en Azerbaïdjan, qui sont placés en détention en raison de leur origine ethnique ou se voient refuser l'entrée dans le pays par les autorités azerbaïdjanaises. Les responsables politiques, les établissements d'enseignement et les médias tiennent toujours des discours haineux à l'égard des Arméniens ; toute une génération d'Azerbaïdjanais a grandi au son de ces discours⁶.

Pour l'Arménie, la protection des minorités ethniques, religieuses et linguistiques et d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les réfugiés et les personnes handicapées, sont des priorités incontestables, tant sur le plan national qu'international. Les minorités nationales font partie de la vie politique et civile dynamique en Arménie, notamment au Parlement arménien et dans les équipes de direction des collectivités locales. Les politiques visant à protéger les droits des minorités en Arménie sont présentées en détail dans le cinquième rapport de la République d'Arménie sur l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe. Ce rapport a été soumis en juin 2020⁷.

L'Arménie est déterminée à faire respecter les valeurs que sont la démocratie et les droits humains, à promouvoir des conditions équitables et justes propices à la participation à la vie politique, économique et sociale et à s'efforcer de traduire ces priorités en mesures concrètes dans notre programme national ainsi que sur le plan international. La promotion de l'ensemble des droits humains et libertés fondamentales, de l'égalité des genres et de l'inclusion ainsi que la consolidation des valeurs démocratiques sont pour l'Arménie des priorités majeures reposant sur l'idée que les droits humains sont universels, tous les peuples et tous les êtres humains, partout dans le monde pouvant s'en prévaloir, quels que soient le lieu où ils se trouvent ou leur situation.

Nous sommes disposés à partager des expériences et à tenir compte et à apprendre des meilleures pratiques internationales, ce qui correspond à la volonté dont nous avons fait montre de promouvoir une collaboration intergouvernementale et un multilatéralisme responsables. Je tiens à réaffirmer une fois de plus qu'il est nécessaire de s'abstenir d'utiliser à mauvais escient les plateformes thématiques de l'ONU pour promouvoir des discours incendiaires et à rappeler qu'il est essentiel de faire respecter les principes d'une coopération multilatérale efficace au service de la paix, du développement et des droits humains.

4/5

⁵ Rapport final de la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les élections législatives anticipées organisées en Azerbaïdjan le 9 février 2020, voir https://www.osce.org/files/f/documents/7/e/457585.pdf.

⁶ Quatrième rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur l'Azerbaïdjan, adopté le 17 mars 2016, voir https://rm.coe.int/quatrieme-rapport-sur-l-azerbaidjan/16808b5582.

⁷ Cinquième rapport de la République d'Arménie sur l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, voir https://rm.coe.int/5th-sr-armenia-en/16809eb7b3.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 14, 19, 31, 68, 69 et 70 de l'ordre du jour, et du Conseil économique et social.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Mher **Margaryan**

20-10206 5/5